

Poitiers, le 29 avril 2021

Visite du chantier du 35^e collège à Vouneuil-sous-Biard

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Education, des Collèges, des Transports, des Bâtiments et de l'Université, Joëlle PELTIER, Rapporteur de la Commission Education, accompagnés de Thierry CLAVERIE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, ont visité, le 29 avril, le chantier du 35^e collège à Vouneuil-sous-Biard. Ce nouvel établissement accueillera ses premiers élèves en avril 2022.

Etaient également présents Benoît COQUELET, Vice-Président, Conseiller départemental du canton de Vouneuil-sous-Biard, Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale, Benoît PRINCAY, Conseiller Départemental et Jean-Charles AUZANNEAU, Maire de Vouneuil-sous-Biard.

Une nécessité pour le territoire

L'augmentation des effectifs des collèges de Poitiers et de sa proche périphérie, ainsi que la difficulté d'évolution de la capacité d'accueil des établissements existants (Henri IV notamment) ont conduit le Département à prendre la décision, en septembre 2017, de construire un 35^e collège d'une capacité de 750 élèves. Il s'agit de l'une des opérations phares du Plan Collèges 2015/2025 porté à 141 M€ au budget 2020 et qui intègre de nouvelles opérations telles que la reconstruction du collège de Mirebeau ou la réhabilitation du collège René Descartes à Châtelleraut.

Cette construction se conjugue avec la révision du programme de réhabilitation du collège Henri IV et la nouvelle sectorisation votée en avril 2018. Celle-ci prévoit que le nouveau collège scolarise les élèves des communes de Vouneuil-sous-Biard, Migné-Auxances et Chasseneuil-du-Poitou.

Des entreprises locales à la manœuvre

L'ensemble comprendra un externat, un ensemble administratif, une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), une demi-pension, un équipement sportif, des logements de fonction et des aménagements extérieurs. Les travaux sont chiffrés à 21 M€. La Commission d'Appel d'Offres a confié 19 lots sur 22 à des entreprises de la Vienne.

Livraison prévue en février 2022

Débutés en décembre 2019, les travaux de construction ont malheureusement été retardés pour cause de COVID-19 ne rendant plus possible une livraison des bâtiments pour une rentrée des élèves en septembre 2021. Le chantier a pris une douzaine de semaines de retard du fait de son arrêt total mais aussi, en raison de la limitation de la co-activité des entreprises sur le site pour respecter le protocole sanitaire.

Après les fondations et la pose des longrines, les travaux de gros œuvre sont actuellement terminés dans toutes les zones du chantier. Les aménagements et les cloisonnements intérieurs vont commencer dans les différentes parties dans les prochaines semaines.

La livraison du collège est dorénavant prévue pour février 2022. Deux mois seront nécessaires pour l'aménager et préparer l'arrivée de la communauté scolaire d'Henri IV au retour des congés de printemps, le lundi 25 avril 2022.

Le 1^{er} septembre 2022, première rentrée des élèves de 6^e des communes de Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances et Vouneuil-sous-Biard et poursuite de l'accueil de la communauté éducative d'Henri IV.

Démarche environnementale

Ce projet de construction s'inscrit dans une démarche environnementale préfigurant la nouvelle réglementation thermique 2020, l'expérimentation E+ C-.

- En ce qui concerne l'énergie (E+), il s'agit de construire un bâtiment sobre, efficace énergétiquement et ayant recours aux énergies renouvelables, d'où le choix d'une chaufferie bois ou l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Pour le carbone (C-), l'objectif est de limiter l'usage des matériaux produisant beaucoup de gaz à effet de serre, d'où l'emploi, par exemple, d'une structure en bois pour les élévations du R+1 ou l'installation de toitures végétalisées.

Par ailleurs, le site sera fortement planté, des noues végétalisées seront réparties sur l'ensemble du terrain et l'imperméabilisation des sols sera réduite au strict nécessaire.

Des équipements numériques au service des apprentissages

Chaque salle de classe sera équipée selon le cahier des charges suivant :

- Mobilier modulable en place individuelle sur roulettes pour plus de mobilité au sein de la classe lorsqu'il s'agit de recomposer les groupes
- Installation en périphérie de quatre îlots numériques permettant aux élèves de faire des recherches
- Remplacement du traditionnel vidéoprojecteur par un afficheur numérique offrant de meilleures performances et des usages nouveaux (navigation Internet et banque d'applications pédagogiques)
- Tablettes et PC portables à disposition par salle ou groupe de salles.



Contact presse Département de la Vienne

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19